

Aménagement de la RD 910 Ville de Chaville

Innovant



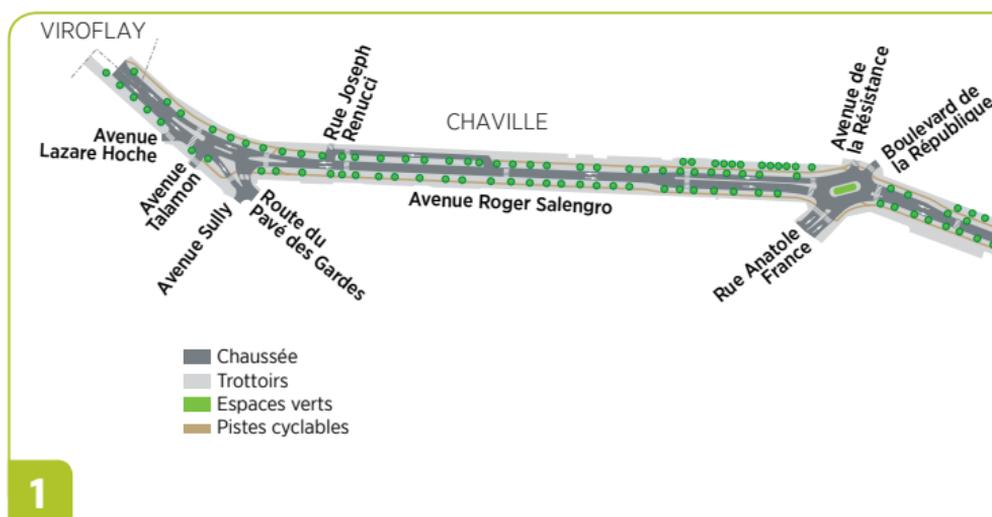
Ville de Chaville



UN PROJET DE REQUALIFICATION INCONTOURNABLE

Le projet d'aménagement initié par le Département des Hauts-de-Seine vise à transformer la RD 910 en un boulevard urbain encourageant le partage et la cohabitation au sein de l'espace public des différents modes de déplacements motorisés et les circulations actives (piétons, cyclistes...).

FOCUS SUR LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS À CHAVILLE

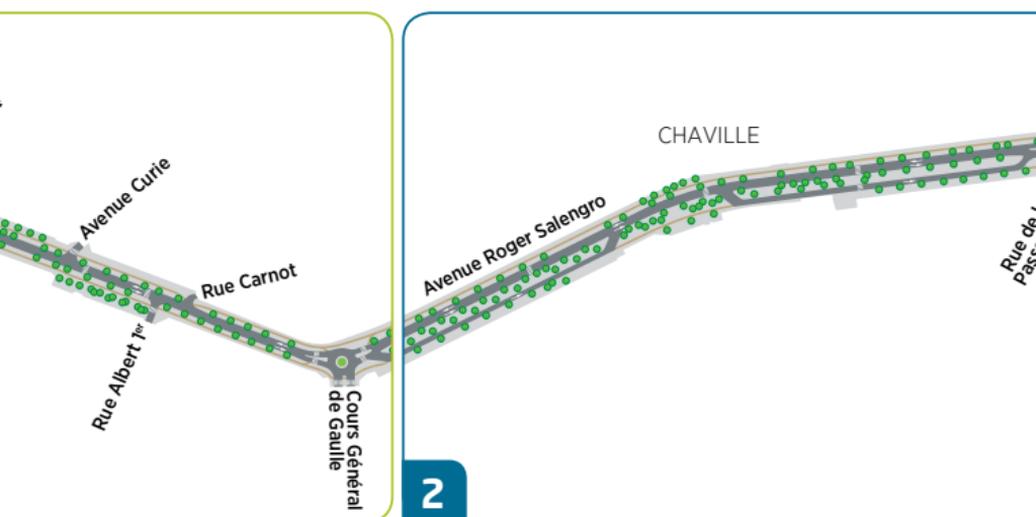
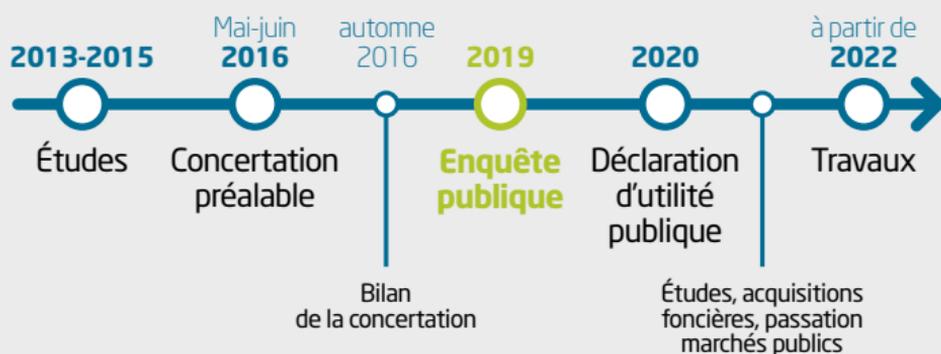


1 L'avenue Roger Salengro

Entre la rue des Marais (Viroflay) et le cours du Général de Gaulle

- Élargissement des trottoirs
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- Réorganisation du carrefour du Puits sans Vin et transformation du carrefour du Général de Gaulle en rond-point à feux
- Réorganisation du carrefour de la pointe de Chaville
- Création d'une contre-allée en zone de rencontre côté pair entre le carrefour de la pointe et la mairie de Chaville
- Aménagement qualitatif du centre-ville par un revêtement en pavé
- Implantation d'arbres d'alignement le long du nouveau profil de la voie accompagné d'espaces verts
- Créations de nouveaux passages piétons (notamment entre l'Hôtel de Ville et la Place du Marché)

Le calendrier prévisionnel



2

L'avenue Roger Salengro

Entre le cours du Général de Gaulle et la rue de la Passerelle

- Élargissement des trottoirs
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- Réaménagement des contre-allées en zone de rencontre
- Reprise du rond-point au croisement avec la rue de la Passerelle
- Traitement de l'aménagement de la voirie et des abords en cohérence avec l'aménagement du parvis de l'Atrium et du programme immobilier en cours de construction côté pair
- Création d'un passage piéton au droit de l'Atrium
- Implantation d'arbres d'alignement le long du nouveau profil de la voie accompagné d'espaces verts

Le projet s'organise autour de 6 enjeux :

- Donner la priorité aux circulations actives (piétons et cyclistes) ;
- Valoriser le tissu économique commercial local, autour des centres-villes ;
- Garantir et fluidifier le trafic des bus ;
- Développer un aménagement paysager de qualité en végétalisant cet axe routier ;
- Préserver l'environnement par une meilleure gestion des eaux de pluies ;
- Améliorer le partage de l'espace public pour répondre aux besoins des usagers : piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun.



3 L'avenue Roger Salengro

Entre la rue de la Passerelle et la limite communale avec Sèvres

- Élargissement des trottoirs
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- Implantation d'arbres d'alignement le long du nouveau profil de la voie accompagné d'espaces verts
- Création de deux nouveaux passages piétons (un au niveau de la rue des Capucines et un autre avant le rond-point en limite de commune)



Le Département des Hauts-de-Seine est le maître d'ouvrage de la RD 910 et gère à 100 % le projet de requalification de la « Voie Royale » tant pour les études, que les acquisitions foncières et les travaux à venir.



Les villes impactées par le projet ont été associées pour participer et contribuer à son amélioration continue.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine

L'Établissement Public Interdépartemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine (EPI 78-92) est le gestionnaire de la voie départementale et de la coordination des feux de signalisation.



L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est gestionnaire de la propreté et de l'éclairage de la RD 910.

Le projet est financé par le Département des Hauts-de-Seine avec la participation du FS2i.

Budget de l'opération

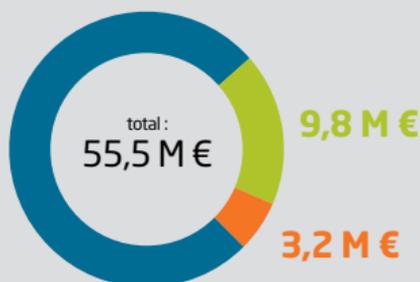
La part du budget consacré à l'aménagement de la RD 910 sur Chaville est de plus de 30 millions d'euros.

76%
pour les travaux

18%
pour les acquisitions foncières

6%
pour les études

42,5 M €



Le Fonds de Solidarité interdépartementale par l'Investissement (FS2i)

Afin de lutter contre les inégalités et rééquilibrer les richesses, 7 départements d'Île-de-France ont créé un fonds de solidarité interdépartementale par l'investissement : dès 2019, le FS2i est doté de 150 millions d'euros et permet le financement de projets d'intérêt interdépartemental pour améliorer le cadre de vie des franciliens.

L'aménagement de la RD 910 fait partie des projets financés par le FS2i, dont la contribution en 2019 est de 315 000 €.

S'informer...

Cette **plaquette générique** présente le projet. Elle est disponible à la mairie de Chaville, tout comme le **dossier d'enquête** qui décrit les éléments soumis à l'enquête publique.

Le **film du projet** modélise les points clés du projet, et notamment dans la ville de Chaville.

Une **page internet** dédiée sur le site du Département www.hauts-de-seine.fr qui présente toutes les informations générales, techniques et réglementaires de l'enquête nécessaires à la compréhension et à la réalisation du projet.

... donnez votre avis et posez vos questions...

Lors des **2 permanences** assurées par le commissaire enquêteur en mairie de Chaville :

- **Samedi 12 octobre de 9h à 12h ;**
- **Jeudi 31 octobre de 14h à 17h.**

1 réunion publique pour s'informer, échanger sur le projet et connaître les modalités de participation est organisée à l'Atrium de Chaville **le mardi 8 octobre à 20 h.**

... et participer !

Un **registre papier** est mis à disposition en mairie de Chaville, lors notamment des permanences du commissaire enquêteur et de la réunion publique. Une version dématérialisée est accessible sur le site Internet du Département www.hauts-de-seine.fr

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Toute opération importante d'aménagement urbain est soumise à une procédure d'enquête publique. Elle permet de s'informer sur le projet et de donner son avis. Cette étape constitue la dernière ligne droite avant l'obtention des autorisations et le début des travaux.

L'enquête publique sur la requalification de la RD 910 porte à la fois sur les travaux d'aménagement et sur l'enquête parcellaire, c'est-à-dire les emprises du projet.

À l'issue de celle-ci, le projet peut être ajusté avant sa mise en œuvre.